

Lever les freins à l'investissement en actions

Idée reçue : il faut avoir du temps à perdre



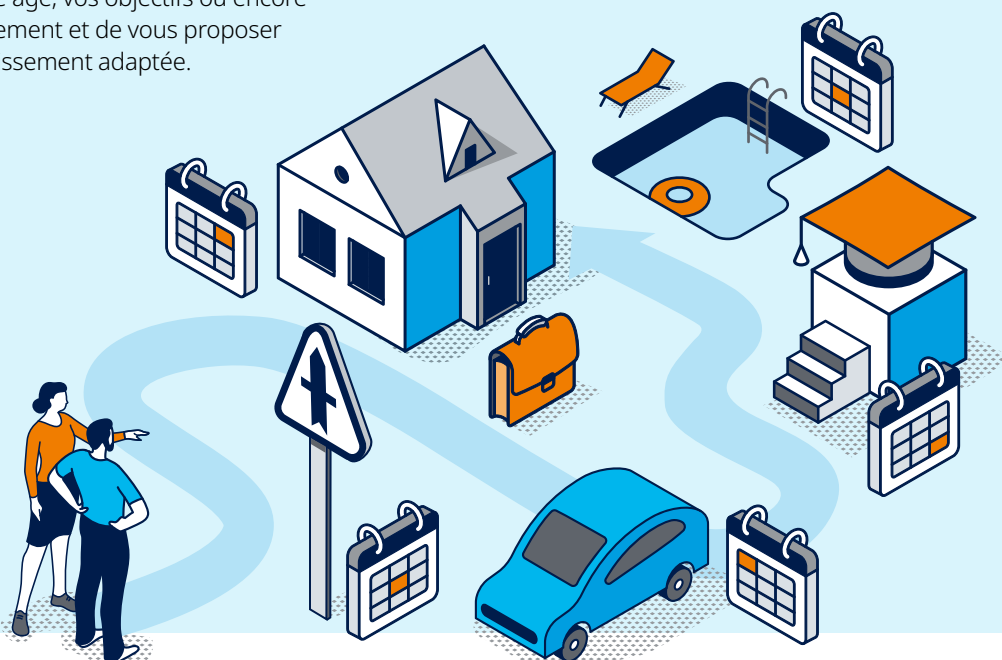
“ Je n’ai pas trop envie de mettre le nez dedans, c’est un peu compliqué. ”

► L'investissement en Bourse pâtit de nombreuses idées reçues. Investir, ce n'est pourtant pas aussi compliqué et chronophage que vous le pensez, **à condition de suivre ces 2 principes :**

1. Se faire accompagner par un professionnel

Un conseiller financier, c'est un professionnel qui est là pour vous guider dans vos choix d'investissement. Son rôle est notamment de :

- **Comprendre vos objectifs :** souhaitez-vous acheter votre résidence principale ? Préparer votre retraite ? Financer les études de vos enfants ? À chaque projet sa propre stratégie d'investissement !
- **Vous conseiller les solutions les plus adaptées :** par exemple, pour financer un projet de long terme, il est probable que votre conseiller vous propose d'investir une partie de votre épargne en actions, car elles peuvent offrir un rendement intéressant à long terme.
- **Analyser votre profil de risque :** celui-ci permet d'évaluer votre tolérance aux risques en fonction de facteurs tels que votre âge, vos objectifs ou encore votre horizon de placement et de vous proposer une stratégie d'investissement adaptée.



Lever les freins à l'investissement en actions

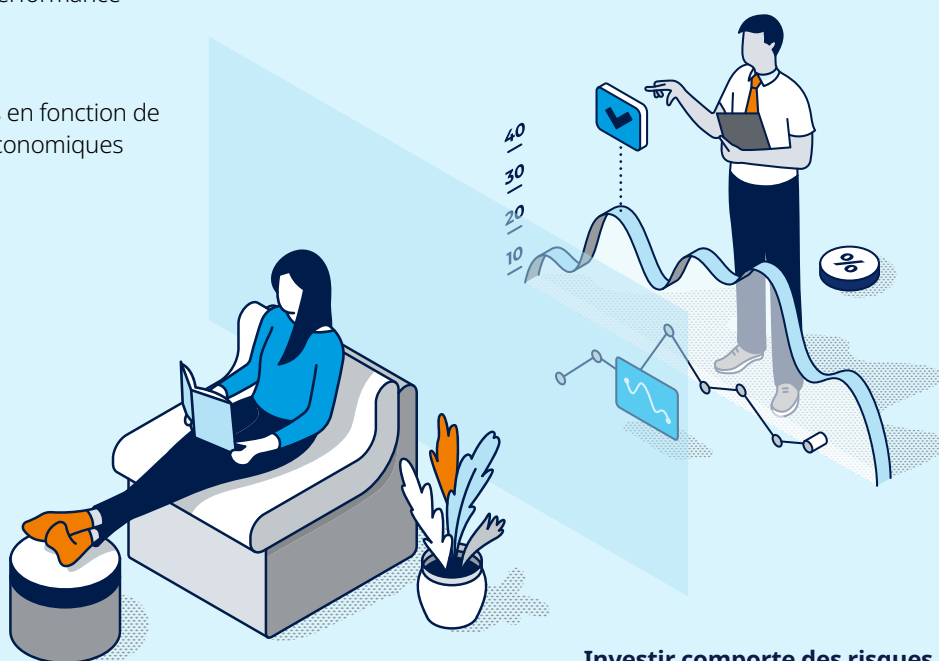
2. Privilégier les fonds d'investissement aux titres en direct

Un fonds d'investissement est un véhicule financier qui regroupe l'épargne de nombreux investisseurs pour la placer dans un portefeuille diversifié d'actifs, tels que des actions de sociétés variées, des obligations d'État ou d'entreprises, etc.

Cette structure vous permet non seulement de bénéficier des opportunités potentielles des marchés financiers mais aussi de gagner de temps : pas besoin de suivre les marchés tous les jours, des professionnels le font pour vous !

Par exemple, si vous investissez dans un fonds de gestion active, le rôle du gérant et de son équipe est notamment de :

- **chercher** des sources de performance
- **diversifier**¹ le portefeuille
- **encadrer** les risques
- **ajuster** les investissements en fonction de l'évolution des conditions économiques



Investir comporte des risques.

1. La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes.

Lever les freins à l'investissement en actions

INFORMATIONS IMPORTANTES

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : octobre 2025

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

Crédit photo : © iStock